

Chronique hebdomadaire de Politique Intérieure :

C.P.I. N°206 :

Pour les N°1 à 194 et plus, les versions écrites en .PDF sont au lien direct vers :

<http://radio-silence.org>

Pour les N°195 à celui-ci, les versions écrites paraissent à bonnes dates sur mon blog :

<http://chroniquedepolitiqueinterieure.blogspot.fr/>

R.S. les met en ligne à des dates qui peuvent dorénavant être postérieures en .mp3 et .PDF, ceci sur décision unilatérale des quatre membres du bureau.

Le chroniqueur est en-dessous des 800 €/mois du Minimum Vieillesse. Pour l'aider, c'est ICI ! MERCI !

Vendredi 26 Janvier 2018,

(La suivante paraîtra le Vendredi 9 Février 2018 cause FINANCES-VERITES le 31 Janvier 2018).

INCIPIIT PERMANENT :

La Politique Intérieure a pour buts :

- 1) De conformer le Territoire, par des infrastructures adaptées aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense, dans le respect de sa diversité gauloise multimillénaire prioritairement et de la Nature de la Création universelle.
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tout temps du DROIT FONDAMENTAL du Royaume de France, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux "républicains". Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le pseudo *droit* de l'état républicain totalitaire, *il est donc devenu tyrannique*, comme prévu par la Rhétorique de PLATON, à *force de violations de sa propre LOI FONDAMENTALE*. La politique ne saurait continuer à servir l'idéologie maçonnique qui détruit la France et asservit les Français. La POLITIQUE, la VRAIE, doit servir la France et les Français, dans le but de les élever vers leur Salut éternel tel qu'annoncé par N.S. Jésus-Christ, en même temps que celui des étrangers intégrés sincèrement.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'EDUCATION NATIONALE sectaire, totalitaire, et depuis 2011 carrément dépravée, doit être supprimée. Les diplômes privés attestent seuls de la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences **authentiques** dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'État peut délivrer des diplômes de contrôles publics des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants... Mais c'est tout !
- 5) De faire respecter, sur nos 11,5 millions de Km2 de territoire, la Chrétienté offrant au monde la plus belle civilisation, celle de la France de CLOVIS et de LOUIS XIII, consacrée par eux au Sacré-Cœur de N.S. Jésus-Christ puis à la Sainte Vierge MARIE, Sanctuaire de la Couronne d'épines en la Sainte-Chapelle de Paris et de reliques parmi les plus précieuses de, et pour, l'Humanité.
- 6) De veiller à la santé publique par l'enseignement de l'hygiène et la prévention physique des risques mortels les plus graves connus historiquement comme les famines, la tuberculose ou la peste noire, mais interdisant de nuire à la santé humaine, si peu que ce soit, par quelque moyen physique ou chimique que ce soit.
- 7) Respecter tous, partout, et toujours le principe de DROIT FONDAMENTAL : " D'abord, ne pas nuire " (Primum non nocere) !
- 8) Dernières précisions, rendues nécessaires par l'actualité, le 22 Octobre 2017 : LMDM.

Vous êtes sur l'antenne de "La VOIX du SILENCE"...

Les Français Chrétiens parlent à tous les Français de souche et aux assimilés sincèrement, à tous les Européens de même, et à tous les habitants de bonne foi du monde entier !

Les démons de Satan sont lâchés sur la France qu'ils ravagent de leurs vices, de leurs pillages, de leurs assassinats. Ils sont partout, à tous les postes, dans toutes les fonctions, dans tous les trafics et tous les crimes.

Avec toute la hauteur de vue et le recul maximal possiblement atteignables **avec des moyens matériels arrachés à la pauvreté personnelle**, sans aucune indemnité ni remboursement de frais depuis 2009 de la part de RS,

Cette semaine, je vais vous parler des :

« MATHÉMATIQUES POLITIENNES FRANÇAISES !... »

La formule mathématique en cause est la suivante :

$$T = I^x \times I^y .$$

Où :

T est la quantité annuelle de Textes pseudo légaux et réglementaires supplémentaire,

I est le nombre moyen de base de l'Incapacité et de l'Inaptitude des députés, portée à son maximum historique par les investitures de LREM en 2017,

x est le nombre moyen de leur prétention, corollaire de la "connerie" I ci-dessus elliptiquement baptisée incapacité et inaptitude,

y le nombre moyen de leur lâcheté, corollaire de leur incapacité découlant logiquement de I à la puissance x.

Ce rappel mathématiquement posé.

Appiquons le théorème qui dit que : " Les deux puissances y et x d'un nombre I forment la somme des deux exposants ", ce qui donne :

$$T = I^{x+y} .$$

Traduit en clair, cela donne une Assemblée dite "Nationale", de députés soumis volontairement ou non du fait de leur lâcheté collective aux ordres directs ou indirects étrangers 100 % du temps. Ce qui les amène à pondre en batterie 45.000 textes annuellement, tous prétentieux, inutiles, rédigés en langage administratif sur le modèle de l'illisible C.G.I., donc en très mauvais français, en plus pseudo légaux puisque sortant du domaine de la loi (*cf. CPI N°205 précédente*). Ceci avec la prétention de les infliger à 65 millions de Français, en sus des étrangers circulant sur le sol de France. La lâcheté de ces députés pour près de 97% d'entre eux volontaire suivant le théorème de Georges FRÊCHE (PS, décédé), vient s'additionner d'évidence à leur prétention, celle-ci étant d'autant plus grande que leur inculture générale et leur inaptitude sont immenses, puisque c'est justement le critère de leur sélection par des partis ouvertement inconstitutionnels, comme par exemple LREM, après les autres !

En effet, la mission constitutionnelle des partis, outre le bon sens de participer aux débats démocratiques aux fins d'éclairer le Peuple dans les choix qu'il a à faire, est précise :

La CONSTITUTION en son Article 4 : Modifié par [LOI constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 - art. 2](#) stipule que :

" Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

Ils contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé au second alinéa de l'article 1er dans les conditions déterminées par la loi.

La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation "

Comme vous le voyez, les partis ne doivent faire que " *concourir* ", sous-entendu explicitement par l'alimentation du débat en arguments, " *à l'expression des suffrages*" " et **non pas les... CONFISQUER ! Ce qu'ils font notamment en pratiquant la sélection des candidats sur des critères partisans au mépris des qualités, aptitudes et compétences requises d'un député !**

Comme vous le voyez encore, " *Ils doivent respecter les principes de la souveraineté et de l'indépendance nationale* " rappelés à l'Article 1er de la Constitution ! Voter, dit-on, au moins 95% de textes dictés par l'étranger au mépris de l'indépendance et de la souveraineté nationale est évidemment inconstitutionnel et

lâche ! Le courage consiste à décider, au nombre de Parlementaires requis, d'un REFERENDUM portant sur la suppression de la Constitution de l'appartenance = la soumission à l'U.E..

Et comme la cerise sur le gâteau empoisonné servi par les partis, ces grands PRINCIPES sont violés allègrement en permanence :

1- " La loi garantit les expressions pluralistes des opinions " ?

Quand le Premier Ministre décrète les dix partis (comme pour le REFERENDUM sur le QUINQUENNAT, le "Conquennat" dixit le FN) **autorisés à faire campagne**, sur environ 400 connus officiellement de son service la CNCCFPP, les Français peuvent-ils encore croire à cette garantie ?

Quand la minorité politicienne, pourtant triée sur le volet, **de l'Assemblée Nationale est privée de toute espèce de droit d'opposition véritable**, les Français peuvent-ils encore croire à cette garantie ?

2- " La loi garantit... la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation " ?

Quand les représentants chargés de rédiger les lois, sous réserve du consentement général des Citoyens, **sont triés de manière à interdire le pluralisme des opinions représentées à l'Assemblée** en stigmatisant, calomniant et diffamant les opinions contraires aux dogmes maçonniques aux fins de manipulation mentale et intellectuelle du Corps électoral, les Français peuvent-ils encore croire à cette garantie ?

Considérant toutes ces observations incontestables, la conclusion arrive d'elle-même :

Nous constatons depuis trop longtemps que la LÂCHETE de ses représentants affaiblit la France. Le COURAGE doit reprendre ses droits et redevenir la VALEUR française de référence.

Nous constatons depuis trop longtemps que la confiscation par les partis de la présentation des candidats n'offre pas le choix aux électeurs de mandater des représentants qualifiés, au bagage de connaissances générales et juridiques suffisantes et aux aptitudes requises. La présentation de militants du niveau "colleurs d'affiches" doit finir !

Nous constatons depuis trop longtemps que le Gouvernement choisit les partis habilités à faire campagne par et avec le moyen de leur subvention sur impôts. Cette subvention comme toutes les autres, à tout le monde, doit être supprimée et la LIBERTE de faire campagne ne doit plus être pervertie par les impôts. Elle doit rester sous la responsabilité des candidats devant seulement lister publiquement leurs donateurs libres de leurs donations.

Nous constatons depuis trop longtemps que le blanc-seing donné tous les cinq ans a abouti à la dictature sectaire et organisé la tyrannie de quelques uns qui confisquent la NATION en violation de la Constitution, elle-même pervertie par sa modification parlementaire 20 fois/24 au mépris de la voie normale du REFERENDUM ! Ce blanc-seing ne doit plus exister ! Il faut que les mandats puissent être révoqués par REFERENDUM d'initiative populaire par le Corps électoral auteur du mandat, par exemple après deux ans d'exercice, si le mandataire ne répond pas aux vœux du peuple.

Conclusion générale du jour :

Il faut mettre fin aux mathématiques politiques manipulées par La secte maçonnique pour la ruine, et même la destruction de la France, et la fin de la "race française". Ces Mathématiques sont d'évidence fondées sur l'ignorance, l'obscurité, l'inaptitude, l'incompétence des mandataires à tous niveaux, désignés par les partis qui n'expriment via leurs "élus" que leurs prétentions, le mépris du peuple, et aboutissent à une lâcheté dans l'exercice de leur mandat incompatible avec la civilisation, française qui plus est ! L'indépendance et la Souveraineté de la France doivent être les seules directives permanentes !

Les Mathématiques politiques doivent disparaître au profit des mathématiques réellement POLITIQUE de la qualité française historique :

$A T = I^x \times I^y$, il faut opposer : $N+S = B^c \times B^h$

où :

N comme Nation signifie Indépendance,

S signifie Souveraineté,

B signifie Bagage général le plus complet possible,

C signifie Compétence : la première puissance de B.

B étant élevé à l'exposant C,

H signifie Humilité : deuxième puissance de B induite par la compétence !

B étant élevé à l'exposant H,

La multiplication du Bagage historique général aux deux exposants, aboutit alors à l'addition des deux puissances appliquées à ce Bagage pour donner Indépendance et Souveraineté à la Nation !

LMDM

Chronique rédigée sur 2 Page(s), plus les photos et les annexes ponctuelles.

Synthèse des résumés et analyses effectuées dans 12 pages de notes directes plus des milliers en bibliothèque et en mémoire.

CPI par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS.**

Chroniqueur sur RS et adhérent à 20 €/an de RS, comme titulaire de la Carte d'Amis de Radio-Silence depuis 2010, émise alors par l'association " La VOIX du SILENCE" et signée de Michel DE PONCINS ! La cotisation fixée par le bureau de l'association pour 2018 est de 25 euros/an.

Je suis :

Ancien Professeur d'Économie Politique, qui plus est appliquée au monde bancaire, auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Directeur de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Fondé de pouvoirs puis Sous-directeur de l'Établissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD, nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France et destructeurs de la Haute banque française qui "damait le pion" aux Anglais avant le sinistre 10 Mai 1981. Je suis fier de ma montre en Or massif reçue le 1er janvier 1980 et de mon stylo en Or massif également reçu le 1er Janvier 1981 avec ma nomination, dont je n'imaginais pas alors que mon accession au sommet du métier à force de travail acharné durant 24 ans, allait être sabrée par MITTERRAND, MAUROY, FABIUS et Consorts 5 mois plus tard.

LMDM : note mise à jour le Vendredi 28 Juillet 2017.

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS !)**

Mon Blason déposé après personnalisation de ceux des ancêtres est : « **D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS (forcément) au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants** ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.



Annexes :

1) **HUMOUR de CHIEN :**

<https://www.youtube.com/embed/Vogp-n1-JPA>

Voilà un MUEZZIN qui parle l'HUSKY à la perfection au point de faire chanter le chien dans son langage !

Rappel permanent de la menace que l'ennemi ne nous laissera désormais plus très longtemps le droit de prendre avec le sourire sous peine d'égorgement en place publique !

Rappel : l'UOIF nouvellement "Les Musulmans de France" appela à voter MACRON !

Il semble qu'ils aient fait défection aux législatives ?...

2) **MACRON et la qualification de BANQUIER : méfiez-vous de cette qualification abusive dans les commentaires :**

MACRON a épousé au civil une ex-femme mère de trois enfants d'un autre . Élu, en place à l'Élysée, il amène encore une famille civile dite "recomposée". Donc encore un modèle de ce qu'il ne faut pas faire en sus de ce qu'il est lui-même : non seulement ignorant de la culture française, placé par le Gouvernement mondial pour asservir la France autrefois si fière, mais en plus imbu de lui-même et, nous explique-t-on, psychopathe dangereux ? Ce n'était pas le moment de lui signer en plus un BLANC-SEING ! Les abstentions recherchées par le Gouvernement mondial le lui ont procurées au premier tour.

Cependant, MACRON semble avoir de bonnes idées générales même s'il se trompe sur beaucoup de points graves et gravement, encore à l'ONU ces jours-ci. Ne vous laissez pas abuser par les admonestations sur son statut de banquier et conformément à la propagande communiste de "banquier-Rothschild". Voici ce qu'il faut savoir :

Sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Emmanuel_Macron :

" Emmanuel Macron, né le 21 décembre 1977 à Amiens, est un homme politique, ancien haut fonctionnaire et banquier d'affaires * français.

Diplômé de l'[ENA](#) en 2004, il devient [inspecteur des finances](#) avant de commencer en 2008 une carrière de banquier d'affaires chez [Rothschild & C^{ie}](#). Membre du [Parti socialiste](#) entre 2006 et 2009, il est nommé [secrétaire général adjoint](#) au [cabinet du président de la République française](#) auprès de [François Hollande](#) en 2012 puis [ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique](#) en 2014 dans le [gouvernement Manuel Valls II](#).

En [avril 2016](#), il fonde son mouvement politique baptisé [En marche !](#) Ensuite, il démissionne quatre mois plus tard de ses fonctions de ministre³. Le [16 novembre](#), il annonce sa candidature à l'[élection présidentielle de 2017](#)."

Sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Banquier_d%27affaires : * **Banquier d'affaires**

*Le **banquier** est un associé ou un employé cadre supérieur d'une [banque d'affaires](#).*

(NDLR = LMDM précisions : Parler de "banquier" en parlant d'un employé de banque de dépôts au contact des clients populaires en agences est un authentique NON-SENS. Surtout qu'en plus il n'ont la plupart du temps jamais obtenu même leur CAP banque et qu'ils sont donc restés de simples apprentis au SENS PROPRE)

*Sa fonction consiste à conseiller des clients de type États ou entreprises en ce qui concerne leurs besoins et leur structure de financement, ou au contraire leurs investissements et prises de participations/acquisitions. Concrètement, un **banquier d'affaires** gère des **émissions obligataires, des augmentations de capital ou propose des opérations de fusions-acquisitions**.*

*Le métier de banquier d'affaires est donc de vendre des prestations d'ingénierie financière et non pas des crédits ou investissements populaires. Au sens strict, **une banque d'affaires** n'est donc ni une banque de dépôts, ni un établissement de crédit, mais une société de conseil, stratégique et financier, **dont les seules ressources sont les honoraires qu'elle facture aux clients qu'elle conseille**. Elle n'a donc pas de conflit d'intérêt avec des activités de crédit ou de financement dont elle est indépendante.*

*Le banquier d'affaires, à titre individuel ou au titre de sa société, est agréé, de par son adhésion obligatoire à une association professionnelle (de type CIF), ou par un statut de type prestataire de services d'investissement (PSI), ou dans un statut plus large d'établissement de crédit quand il agit dans le département « Corporate Finance » d'une banque. Il est de ce fait nécessairement enregistré sur une liste tenue par l'[autorité des marchés financiers](#) (AMF) avec, **au moins, le même statut que les conseillers financiers ou les analystes financiers**.*

3) xxx